

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :  
diminuer, c'est possible

**FICHE ACTION 27**  
**(axe 3)**

**AMÉLIORER LA PRESCRIPTION DES ANTIBIOTIQUES PAR DES MESURES  
SPÉCIFIQUES ADAPTÉES À CHAQUE ESPÈCE**

Structure pilote : DGAI

Structures associées : SNGTV, AFVAC, AVEF, DGS

Structures consultées : SNVECO, SIMV, FNSEA, Coop de France, GDS France ,

Mesure en lien avec les actions suivantes : 23, 25, 26

**Tableau de bord**

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 05 septembre 2012

**1. Contexte et enjeux**

**1.1. Contexte national et européen :**

Au cours l'année 2011, la DGAL a réuni des groupes de travail par filière pour identifier les pratiques à risques concernant l'utilisation des antibiotiques critiques. Pour les filières bovine, porcine, animaux de compagnie et avicole, les conclusions des groupes de travail, reprises dans le plan présenté le 17 novembre 2011, constituent un ensemble de recommandations qui ont été acceptées par les parties prenantes.

Considérant le risque pour la santé publique, et sur la base de ces recommandations, les pouvoirs publics souhaitent inscrire dans la réglementation des modalités spécifiques d'utilisation des

antibiotiques critiques susceptibles de diminuer le risque d'antibiorésistance dans ces filières mais aussi pour les autres filières notamment équine, cunicole, et piscicole dont les conclusions des groupes de travail sont intervenues après le 18 novembre 2011.

Les nouvelles dispositions réglementaires portent sur les céphalosporines de troisième et de quatrième génération et sur les fluoroquinolones, et elles pourront être étendues à d'autres familles antibiotiques si l'analyse de risque montre que cela est nécessaire.

Certains schémas thérapeutiques des génériques et des médicaments princeps devront être révisés ou supprimés lorsque des données scientifiques récentes démontrent que ces médicaments peuvent être utilisés à meilleur escient et de manière aussi voire plus efficace. Il s'agit là d'un point important qui permettra d'améliorer la prescription.

### **1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)**

avis de la Commission nationale du médicament vétérinaire. = ?  
 recommandation des CVO européens de septembre 2011 : = ?  
 résolution du Conseil européen = ?  
 modalités de recours aux antibiotiques critiques dans d'autres États membres + ?

### **1.3. Rappel des objectifs de la mesure**

- Diminuer les risques liés à une utilisation inappropriée ;
- Réviser les schémas thérapeutiques des génériques dans le cadre des procédures d'AMM qui leur ont été octroyées.

### **1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre :**

- Publication d'un arrêté interministériel sur les modalités de prescription des antibiotiques critiques
- Demande auprès des titulaires d'AMM de suppression des schémas thérapeutiques les plus forts consommateurs par l'Anses-ANMV en cas de schémas thérapeutiques multiples pour une même indication. (exemple de la Marbofoxacine one shot).

En lien avec la mesure 23, harmonisation des RCP pour les médicaments disposant d'une AMM européennes

### **1.5. Estimation des besoins de financement**

## **2. Suivi et réalisation de la mesure**

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Rédiger un projet d'arrêté interministériel relatif aux modalités de prescription des antibiotiques critiques (incluant les dispositions des mesures 25 et 26).		Projet rédigé	Mars 2012	
Consulter les structures professionnelles vétérinaires et agricoles, de la CNMV et des administrations concernées.	Aout 2012			
Publier l'arrêté	Octobre 2012			

interministériel DGAI/DGS (arrêté incluant également les dispositions des mesures 25 et 26).				
Informers les professionnels, des administrations et du grand public	Novembre 2012			
Demande de révision des schémas thérapeutiques et d'harmonisation des RCP en lien avec la mesure 23	Octobre 2012			
Réviser l'arrêté en fonction de l'avis de l'auto-saisine de l'Anses attendu au second semestre 2013	Décembre 2013			

--









